

EXTRAIT du REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Année scolaire 2020/2021

Frais de fonctionnement des écoles d'Hauteville pour la commune de CORLIER

Séance du 30 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin, à dix-neuf heure et quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Thézillieu sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-quatre juin deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOU, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Stéphane LYAUDET, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER

Membres absents excusés avec pouvoir : 4 Philippe EMIN pouvoir à M. Jean Michel CYVOCT, Gaëlle FORAY pouvoir à M. Humbert CRETIER, Karine LIEVIN pouvoir à Mme Solange DOMINGUEZ, Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à M. Didier BOURGEOU

Membres absents excusés, sans pouvoir : 4 Corinne BOYER, Maria GUILLERMET, Jessie MARIN, Sonia ZANI

Membres absents : 0

Secrétaire de séance : Claire BILLON BERTHET

Soit : 21 présents et 4 pouvoirs

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision du Conseil Municipal de fixer à 1 333,00 € en 2020, le montant de la participation des communes extérieures au Plateau d'Hauteville aux frais de scolarité pour l'année 2020/2021.

Suite à la commission finances du 28 juin 2021, il est proposé une réduction de 12,5 % du montant de cette participation.

Il propose donc, au vu de ces éléments, de fixer la participation de la commune de Corlier à 1 166,00 € en 2020 par enfant pour l'année scolaire 2020/2021, soit 87,5 % de 1 333,00 €.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Avec 20 voix pour, 3 voix contre de messieurs Joël BORGOT et Humbert CRETIER et le pouvoir de
madame Gaëlle FORAY et 2 abstentions de messieurs Alexandre LALLEMENT et Georges BERMOND,**

- **DECIDE**, à la majorité des membres, de fixer le montant de la participation de la commune de CORLIER aux frais de fonctionnement des écoles d'Hauteville pour l'année scolaire 2020/2021 à 1 166,00 €.

-**DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Philippe EMIN

